

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD093-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

LE 26 septembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMOI

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADDES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOU.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY

Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'ex-communauté de communes Isle Manoire en Périgord organisait une collecte des encombrants via un marché de prestation de services attribué à l'ARTEC, transféré au Grand Périgueux à sa création en 2014. Ce marché arrive à échéance.

Que cette prestation de collecte d'encombrants n'est pas rendue sur le reste du territoire (ex CAP), qui s'appuie sur le réseau de déchèteries. Cependant, certaines communes proposent, de leur propre initiative, une prestation de collecte des déchets encombrants.

Qu'aussi, dans le cadre du renouvellement de cette prestation, la question de l'harmonisation du service sur l'ensemble du territoire de l'agglomération se pose, et nécessite la mise en œuvre d'un dispositif à vocation communautaire.

Que sur les autres communes du territoire, les pratiques sont hétérogènes. A ce jour, vingt et une communes ne proposent pas ce service, onze le proposent sous différentes formes ; régie, marché de prestations, gratuité, participation financière etc.

Considérant que globalement, ces services sont utilisés par les usagers, notamment sur les périodes de l'automne et du printemps.

Que le Grand Périgueux a organisé une réunion, le jeudi 18 juillet 2019 dans le but de proposer une collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire.

Qu'à l'issue des échanges avec les participants, il est proposé que le Grand Périgueux assure une prestation de base, dans le respect d'un budget prédéfini, qui pourra être complété par les communes selon leurs souhaits.

Qu'il est proposé d'assurer 7 prestations par an, d'avril à juillet et de septembre à novembre, sur les communes les plus urbaines autour de Périgueux (Périgueux, Trélissac, Coulounieix-Chamiers, Chancelade, Boulazac, Marsac sur l'Isle, Sanilhac et Champcevinel), exception faite de la commune de Trélissac, qui a émis le souhait de ne pas bénéficier du dispositif puisqu'elle dispose d'un service en régie plus développé, et 2 prestations par an pour le reste du territoire, sur les mêmes périodes.

Que la collecte s'effectuera selon un calendrier prédéfinie par communes et sur appel préalable des usagers.

Considérant que le montant des dépenses serait de l'ordre de 50 000 € par an pour tout le territoire, soit une augmentation des dépenses de 38 000 €.

Que le Grand Périgueux lancera un marché, réservé à l'économie sociale et solidaire, à la rentrée de septembre, pour une mise en œuvre en fin d'année 2019.

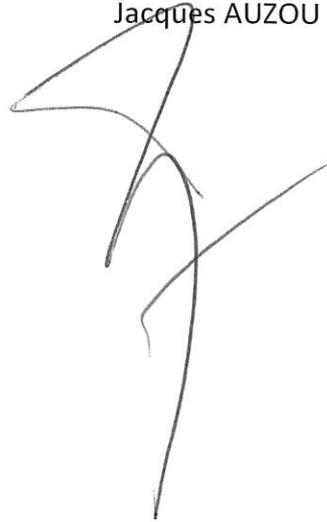
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'étendre la collecte des encombrants à tout le territoire dans les conditions précitées, et de lancer le marché réservé à l'économie sociale et solidaire
- Autorise le Président à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	07 OCT. 2019	Pour extrait conforme	07 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	07 OCT. 2019	Périgueux, le	07 OCT. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190926-DD0932019-DE